Entreprises
Publié le 19/11/2022

Aides à l'embauche
Pour lutter contre le chômage, il existe de nombreux dispositifs d'aides à l'embauche s'orientant vers certains secteurs géographiques connaissant des difficultés économiques et sociales - les zones franches urbaines (ZFU), les zones de revitalisation rurale (ZRR), les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) - ou touchant des catégories spécifiques de salariés.

Embauche dans une zone en difficulté
Exonérations sur les bénéfices en zone franche urbaine-territoire entrepreneur (ZFU-TE)
Exonérations de cotisations sociales en zone de revitalisation rurale (ZRR)
Exonérations d'impôts en zone de revitalisation rurale (ZRR)
Bassin d'emploi à redynamiser (BER) : exonérations de cotisations sociales
Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : allègements fiscaux
Exonérations en zones de restructuration de la défense (ZRD)

Embauche de salariés spécifiques
Demandeurs d'emploi
Travailleurs handicapés
Apprentis
Réduction générale des cotisations patronales (ex-réduction Fillon)
Contrat unique d'insertion (CUI) - Parcours emploi compétences (PEC)
Travailleurs saisonniers agricoles
Personnes en contrat de professionnalisation

Questions - Réponses

- Qu'est-ce qu'un emploi franc ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) à Mayotte
- Aide à la création ou à la reprise d'une entreprise (Acre)
- Jeune entreprise innovante, de croissance ou universitaire (JEI - JEC - JEU)

Pour en savoir plus

- Panorama des exonérations sociales et des aides à l'emploi
  Source : Urssaf
- Récapitulatif des aides au recrutement
  Source : Bpifrance Création
- Aides à l'embauche en outre-mer
  Source : Bpifrance Création

Services en ligne

- Calculer les cotisations sociales pour l'embauche d'un salarié et sa rémunération à prévoir
  Simulateur
- Déclaration mensuelle d'abattement de cotisations sociales patronales (Sécurité sociale des marins)
  Formulaire
- Contrat de professionnalisation
  Formulaire
- Simulateur du coût d'embauche
  Simulateur
- Simulateur du coût d'embauche d'un salarié en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
  Simulateur

VILLE DE
Châtillon

Hôtel de Ville
Horaires : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 18h
Jeudi : 13h30 à 19h — Samedi : de 8h30 à 13h30
Adresse : 1, place de la Libération, 92320 Châtillon
Tél. : 01 42 31 81 81